

Diplôme d'État Accompagnant·e Éducatif·ve et Social·e (DEAES)

Certificateur : Ministère chargé de la Solidarité

Niveau 3 – Apprentissage et Formation continue
(demandeur d'emploi et salarié)

L'accompagnant·e éducatif·ve et social·e réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il·Elle prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie, ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

POURSUITES D'ÉTUDES

- Diplôme d'Etat : Aide-soignant - Auxiliaire de puériculture
- Moniteur éducateur
- DE Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

VERS QUELS MÉTIERS ?

- Accompagnant Educatif et Social (AES) : au domicile, en structure collective et en éducation inclusive.

EXAMEN

Le DEAES s'obtient par contrôle continu avec une épreuve terminale écrite. Pour obtenir le diplôme, les 5 blocs de compétences doivent être validés. En cas de non validation du diplôme, une attestation des blocs de compétences validés sera délivrée.
Des dispenses ou allègements sont prévus par la réglementation : voir les équivalences sur la fiche **RNCP n° 42423**.

QUELQUES CHIFFRES

100% ont obtenu leur examen à la session de Juin 2026 et **88 %** à la session de Janvier 2026 toutes formations confondues.

PRÉ-REQUIS,DÉLAIS ET CONDITIONS D'ACCÈS

- Être âgé de 18 ans à l'entrée en formation
- Aucun diplôme requis
- Se présenter à un oral d'admission
- Et pour la voie de l'apprentissage ou de la professionnalisation : signer un contrat

=> Délais d'accès : environ 3 semaines entre le dépôt du dossier de candidature à l'oral et l'entrée en formation courant octobre.

TARIFS

- **Statut de demandeur d'emploi :**
 Prise en charge totale des frais de formation par la Région.
 Rémunération par Pôle Emploi, en fin de droit indemnisation Région Occitanie.
- **Apprenti :**
 Prise en charge totale des frais de formation par les OPCO.
 Rémunération par l'employeur, suivant les règles de l'apprentissage.
- **Salarié d'entreprise / contrat de professionnalisation :**
 Prise en charge totale des frais de formation par les OPCO / Plan de formation d'entreprise.
 Salaire versé par l'employeur.

Pour tous :
Frais de dossier : 20 €
Frais liés à l'épreuve orale d'admission : 70 €
Possibilité de restauration : 5 €

ACCESSIBILITÉ / HANDICAP

Bâtiments aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
Accessibilité à la formation : nous consulter pour étudier avec notre **référent handicap** la faisabilité selon la situation de handicap.
Aménagement de parcours et d'épreuves possibles.

Fiche RNCP n° 42423

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

DURÉE

- 567 heures en centre de formation
- 840 heures en entreprise

RYTHME D'ALTERNANCE PAR ANNÉE

- 1 semaine par mois au centre de formation (sur environ 13 mois)

STATUTS

- Formation continue des salariés
- Formation continue des demandeurs d'emploi
- Contrat d'apprentissage : pour le DEAES, à partir de 18 ans, ou sans limitation d'âge si RQTH
- Contrat de professionnalisation

APTITUDES :

- Capacité à établir une relation éducative, à participer à la mise en place de l'accompagnement des personnes et des groupes, ;
- Capacité d'écoute, d'engagement relationnel, de curiosité pour le secteur ;
- Capacité à rédiger des écrits et à s'exprimer oralement.

LES +

- PRAPS 2S, Aide à La Mobilité (ALM) / 28h

LA FORMATION EN MFR

Etablissement privé, associatif, en contrat avec l'Etat

FORMATION THÉORIQUE
organisée en 5 blocs de compétences :

- Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne ;
- Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité ;
- Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne ;
- Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention ;
- Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne.

+ Attestation de Formations aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU de niveau 2)

LIEUX D'INTERVENTION
en établissement et service social ou médico-social :

Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), maisons d'accueil spécialisées (MAS), des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), foyers d'accueil médicalisés (FAM), instituts médico-éducatifs (IME), des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), des maisons d'enfant à caractère social (MECS)...) dans structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, d'emploi et d'activités culturelles, particuliers employeurs, services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), services d'aide à la personne (SAP), services polyvalents de soins et d'aide à domicile (SPASAD), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)...

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

Etablissement privé de formations par alternance sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la forêt

L'AVENTURE DU VIVANT – Enseignement agricole – Les métiers grandeur nature

Préfet de la Région Occitanie – Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Erasmus+ Enrichit les vies, ouvre les esprits.
Cofinancé par l'Union européenne

SITE DE FORMATION

MAISON FAMILIALE RURALE
PETITE CAMARGUE
560 route des plages
30660 Gallargues le Montueux

Tél : 04.66.35.26.62
Mail : mfr.gallargues@mfr.asso.fr

https://www.mfr.gallargues.com
Facebook MFR Gallargues